

COMPTES ANNUELS**2018**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

ASSOCIATION PLASTIPOLIS

MAISON DES ENTREPRISES

01100 OYONNAX CEDEX

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de
Lyon
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie
Régionale de Lyon

30 Bis rue Pascal

01100 OYONNAX

Tél. : 04 74 73 35 80

Audit | Conseil | Expertise comptable | Social

 Sommaire

Rapport de l'Expert-Comptable	1
Bilan	2
Bilan actif	3
Bilan passif	4
Bilan détaillé	5
Compte de résultat	8
Compte de Résultat	9
Compte de résultat détaillé	10
Annexe	13
Règles et méthodes comptables	14
Notes sur le bilan	16
Notes sur le compte de résultat	21
Autres informations	22
Dossier fiscal	25

Rapport de l'Expert-Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission d'établissement des comptes annuels de l'association
ASSOCIATION PLASTIPOLIS
Pour l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Conformément à nos accords, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par
l'Ordre des experts comptables

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	713 592
Total des ressources	376 654
Résultat net comptable (Excédent)	858

Fait à OYONNAX
Le 02/04/2019

GAVAGGIO MAURICE
Associé Crowe Avvens
Expert-comptable

COMPTES ANNUELS / **2018**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Bilan


Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	308 311	295 405	12 906	33 676
Immobilisations corporelles	39 410	31 377	8 034	654
Immobilisations financières	84 682		84 682	84 682
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	432 403	326 782	105 622	119 011
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	32 222	355	31 867	84 873
Autres	447 160		447 160	338 293
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	42 676		42 676	109 319
Caisse	14		14	14
TOTAL ACTIF CIRCULANT	522 072	355	521 717	532 500
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	86 253		86 253	39 990
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	86 253		86 253	39 990
TOTAL GENERAL	1 040 729	327 136	713 592	691 502
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				


Bilan passif

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	858	1 160
Report à nouveau	108 399	69 974
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	109 257	71 134
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	46 475	35 475
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	155 732	106 609
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 000	15 000
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	95 451	114 388
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	7 248	12 012
Fournisseurs et comptes rattachés	300 185	270 773
Autres	118 977	114 823
TOTAL DETTES	521 860	511 996
Produits constatés d'avance	21 000	57 897
TOTAL GENERAL	713 592	691 502
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	535 612	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	95 451	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		


Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés				
205000 - Concess.brevets logiciels	308 311,00		308 311,00	301 411,00
280500 - Amort.conc.brevets logic.		295 405,18	-295 405,18	-267 735,08
	308 311,00	295 405,18	12 905,82	33 675,92
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Materiel & outillage in	2 581,53		2 581,53	
281540 - Amort.mat.outil.indust.		2 581,53	-2 581,53	
	2 581,53	2 581,53		
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal./agenc.divers	1 601,00		1 601,00	1 601,00
218300 - Materiel de bureau	21 266,63		21 266,63	18 688,35
218400 - Mobilier	13 961,23		13 961,23	5 445,83
281810 - Amort.ag.cons.diverses		1 601,00	-1 601,00	-1 601,00
281830 - Amort.mat.bureau & infor.		20 975,12	-20 975,12	-18 184,90
281840 - Amort. mobilier		6 218,89	-6 218,89	-5 295,67
	36 828,86	28 795,01	8 033,85	653,61
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres de participation	80 000,00		80 000,00	80 000,00
	80 000,00		80 000,00	80 000,00
Autres immobilisations financières				
275000 - Depots & cautionnements	4 681,95		4 681,95	4 681,95
	4 681,95		4 681,95	4 681,95
ACTIF IMMOBILISE	432 403,34	326 781,72	105 621,62	119 011,48
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
411990 - Clients - actions	24 377,15		24 377,15	36 023,54
411999 - Clients - adhésions	379,92		379,92	14 758,06
416000 - Clients douteux ou litig.	7 464,79		7 464,79	7 704,00
418100 - Clients fact. a etabli				30 400,00
491000 - Prov.depre.clients		354,57	-354,57	-4 012,50
	32 221,86	354,57	31 867,29	84 873,10
Autres créances				
437400 - Apicil prevoyance	899,55		899,55	
441000 - Etat subventions a recev.	383 584,79		383 584,79	249 115,61
444000 - Etat impots s/benefices	18 085,00		18 085,00	20 385,00
445620 - Tva sur immo				5 426,00
445660 - Tva sur autres biens et s				886,32
445661 - Tva deduct s/ prest services	41 471,47		41 471,47	33 977,33
445664 - Tva deduct sur ic	1 087,12		1 087,12	3 643,60
445670 - Credit de tva	198,00		198,00	7 115,00
445800 - Régularisation de tva collectée	266,57		266,57	
445830 - Remboursement de tva demandé				15 000,00
445860 - Tva s/fact.non parvenues	1 567,21		1 567,21	1 637,32
467001 - Divers crediteur débiteur				1 107,00
	447 159,71		447 159,71	338 293,18
Divers				


Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
Disponibilités				
512003 - Banque populaire	4 767,32		4 767,32	
512200 - Societe generale	24 388,48		24 388,48	93 692,38
519100 - Crédit mobilis.créanc.ciales (cmcc)	13 520,21		13 520,21	15 627,07
530000 - Caisse	14,32		14,32	14,32
	42 690,33		42 690,33	109 333,77
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constat.d avance	86 253,40		86 253,40	39 990,34
	86 253,40		86 253,40	39 990,34
ACTIF CIRCULANT	608 325,30	354,57	607 970,73	572 490,39
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 040 728,64	327 136,29	713 592,35	691 501,87


Bilan détaillé

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Report à nouveau		
110000 - Report a nouveau	108 399,31	69 973,79
	108 399,31	69 973,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	858,01	1 160,04
Provisions réglementées		
145000 - Amortiss. derogatoires	46 474,99	35 474,99
	46 474,99	35 474,99
FONDS PROPRES	155 732,31	106 608,82
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
151800 - Provision pour risques & charges	15 000,00	15 000,00
	15 000,00	15 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15 000,00	15 000,00
FONDS DEBIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
512100 - Lyonnaise banque	92 706,80	111 742,43
512210 - Cga	15,60	
518600 - Banques interets courus	2 728,29	2 645,84
	95 450,69	114 388,27
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	95 450,69	114 388,27
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419100 - Clients - acomptes sur commandes	7 248,00	12 012,00
	7 248,00	12 012,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401999 - Fournisseurs	294 124,65	263 045,80
408100 - Fournis.fact.non parvenue	6 060,00	7 726,82
	300 184,65	270 772,62
Dettes fiscales et sociales		
428200 - Conges a payer	48 069,44	43 140,41
428600 - Personnel - autres charges à payer	1 839,13	
431000 - Securite sociale	19 170,00	21 332,00
437100 - Groupe mornay	6 706,70	7 302,45
437200 - Mutuelle marron	6 154,50	5 584,68
438200 - Org.soc. ch./conges payes	24 092,13	18 739,98
445200 - Tva due intracommunautaire	1 087,22	3 643,60
445710 - Tva collectee	4 162,31	6 222,27
445801 - Tva déductible a regulariser	1 194,00	
445870 - Tva s/fact.a etablir		4 600,00
448600 - Etat autres ch. a payer	6 501,27	4 257,77
	118 976,70	114 823,16
Produits constatés d'avance		
487000 - Prod.constates d avance	21 000,00	57 897,00
	21 000,00	57 897,00
DETTES	542 860,04	569 893,05
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	713 592,35	691 501,87

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Compte de résultat


Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	376 654	335 485
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	958 582	844 726
Cotisations		
Autres produits	20 254	17 830
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 355 490	1 198 041
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	588 592	630 504
Impôts, taxes et versements assimilés	20 327	8 456
Rémunérations du personnel	495 827	337 188
Charges sociales	205 743	131 185
Dotations aux amortissements	28 805	30 640
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	182	209
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 339 477	1 138 182
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 013	59 859
PRODUITS FINANCIERS		258
CHARGES FINANCIERES	11 771	12 871
PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 148	80 139
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 235	138 332
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-10 703	-12 106
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	858	1 160

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
706100 - Cotisations adherents	278 917,60	20,89	251 292,99	21,29	27 624,61	10,99
706108 - Ps journee innovation	2 000,00	0,15			2 000,00	
706119 - Ps projet hydrop	118,20	0,01			118,20	
708810 - Actions taxables	89 030,70	6,67	84 192,48	7,13	4 838,22	5,75
708820 - Prestations services	750,00	0,06			750,00	
708830 - Refacturation des frais	5 837,58	0,44			5 837,58	
	376 654,08	28,21	335 485,47	28,43	41 168,61	12,27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
740000 - Subv. de gouvernance	639 308,30	47,88	580 331,72	49,17	58 976,58	10,16
740250 - Subvention feder	16 307,90	1,22			16 307,90	
740400 - Sponsoring entreprises	500,00	0,04			500,00	
742000 - Subv. except. s/ actions	58 481,80	4,38	75 867,19	6,43	-17 385,39	-22,92
742200 - Subv. except. s/ proj. euro	243 983,80	18,27	188 526,59	15,97	55 457,21	29,42
	958 581,80	71,79	844 725,50	71,57	113 856,30	13,48
Reprises et Transferts de charge						
791000 - Transf.chges exploitation	18 530,36	1,39	16 632,32	1,41	1 898,04	11,41
	18 530,36	1,39	16 632,32	1,41	1 898,04	11,41
Cotisations						
Autres produits						
758000 - Produits div.gestion cour	1 723,75	0,13	1 197,71	0,10	526,04	43,92
	1 723,75	0,13	1 197,71	0,10	526,04	43,92
Produits d'exploitation	1 355 489,99	101,52	1 198 041,00	101,51	157 448,99	13,14
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes						
606140 - Fournitures carburant	7 063,39	0,53	3 066,32	0,26	3 997,07	130,35
606400 - Fournit.administratives	1 931,44	0,14	1 883,77	0,16	47,67	2,53
611000 - Sous-traitance informatiq	37 693,07	2,82	32 999,38	2,80	4 693,69	14,22
613200 - Locations immobilieres	18 650,01	1,40	14 986,81	1,27	3 663,20	24,44
613500 - Locations mobilieres	11 415,80	0,85	7 028,87	0,60	4 386,93	62,41
613520 - Locations mat.transport	13 718,04	1,03	9 343,18	0,79	4 374,86	46,82
614000 - Charges locatives	10 746,51	0,80	11 825,95	1,00	-1 079,44	-9,13
615520 - Entretien mat.transport	2 522,84	0,19	247,48	0,02	2 275,36	919,41
615600 - Maintenance	22 098,36	1,66	29 359,03	2,49	-7 260,67	-24,73
615601 - Maintenance info sub FEDER	420,00	0,03			420,00	
616000 - Primes d assurances	8 395,14	0,63	6 561,28	0,56	1 833,86	27,95
618100 - Documentation generale	5 592,97	0,42	4 633,94	0,39	959,03	20,70
618300 - Recherche documentaire	16 831,33	1,26	19 108,00	1,62	-2 276,67	-11,91
618500 - Frais colloque seminaire	17 915,21	1,34	15 735,04	1,33	2 180,17	13,86
622600 - Honoraires comptables	17 950,00	1,34	27 350,00	2,32	-9 400,00	-34,37
622601 - Hono compta sub FEDER	16 126,00	1,21			16 126,00	
622605 - Honoraires administratif	5 950,00	0,45	10 780,00	0,91	-4 830,00	-44,81
622606 - Hono admin sub FEDER	4 250,00	0,32			4 250,00	
622610 - Honoraires juridiques	114,32	0,01	9 202,20	0,78	-9 087,88	-98,76
622615 - Honoraires droit social	2 600,00	0,19	4 790,00	0,41	-2 190,00	-45,72
622616 - Hono social sub FEDER	1 750,00	0,13			1 750,00	


Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
622620 - Honoraires c.a.c	5 581,82	0,42	5 100,00	0,43	481,82	9,45
622630 - Honoraires communication	8 850,00	0,66			8 850,00	
622640 - Hono prestations liées aux projets	89 724,02	6,72	178 859,26	15,15	-89 135,24	-49,84
622641 - Hono prest sub FEDER	2 700,00	0,20			2 700,00	
622800 - Honoraires management	40 000,00	3,00	33 360,00	2,83	6 640,00	19,90
623000 - Publicité	10 302,39	0,77	10 000,00	0,85	302,39	3,02
623300 - Foires et expositions	42 816,18	3,21	63 921,12	5,42	-21 104,94	-33,02
623400 - Cadeaux a la clientele	409,01	0,03	284,36	0,02	124,65	43,84
623600 - Catalogues et imprimés	10 094,15	0,76	3 723,75	0,32	6 370,40	171,07
623700 - Publications	9 815,00	0,74	7 029,46	0,60	2 785,54	39,63
625100 - Voyages et déplacements	80 323,28	6,02	70 748,36	5,99	9 574,92	13,53
625101 - Frais deplacement sub FEDER	5 616,32	0,42			5 616,32	
625500 - Frais de deménagement			453,60	0,04	-453,60	-100,00
625700 - Receptions	30 710,97	2,30	14 223,53	1,21	16 487,44	115,92
626000 - Frais postaux et telecom	10 507,63	0,79	15 471,50	1,31	-4 963,87	-32,08
626001 - Frais telecom sub feder	405,85	0,03			405,85	
627800 - Services bancaires cic	894,75	0,07	1 521,49	0,13	-626,74	-41,19
627801 - Services bancaires sg	876,92	0,07	230,60	0,02	646,32	280,28
627802 - Services bancaires cga	3 640,17	0,27	3 232,66	0,27	407,51	12,61
627803 - Services bancaires BP	284,38	0,02			284,38	
628110 - Cotis. professionnelles	6 805,00	0,51	3 943,00	0,33	2 862,00	72,58
628400 - Frais recrutement person.	4 500,00	0,34	9 500,00	0,80	-5 000,00	-52,63
	588 592,27	44,08	630 503,94	53,42	-41 911,67	-6,65
Impôts et taxes						
631100 - Taxe sur les salaires	13 471,00	1,01	1 899,00	0,16	11 572,00	609,37
631200 - Taxe apprentissage	3 158,45	0,24	2 160,66	0,18	997,79	46,18
633300 - Formation continue (org.)	2 945,47	0,22	4 046,43	0,34	-1 100,96	-27,21
635110 - Cfe - cvae	627,00	0,05	350,00	0,03	277,00	79,14
637800 - Taxes diverses	125,00	0,01			125,00	
	20 326,92	1,52	8 456,09	0,72	11 870,83	140,38
Salaires et Traitements						
641100 - Salaire appointements	447 625,70	33,52	313 670,25	26,58	133 955,45	42,71
641101 - Salaire SUB FEDER	29 511,68	2,21			29 511,68	
641120 - Salaire stagiaires	550,00	0,04			550,00	
641200 - Conges payés	2 815,03	0,21	22 219,39	1,88	-19 404,36	-87,33
641400 - Indem.et avantages divers	15 324,95	1,15	1 298,01	0,11	14 026,94	NS
	495 827,36	37,13	337 187,65	28,57	158 639,71	47,05
Charges sociales						
645100 - Cotisations a l urssaf	138 305,80	10,36	92 362,03	7,83	45 943,77	49,74
645101 - Cotisations urssaf sub FEDER	9 618,36	0,72			9 618,36	
645310 - Groupe mornay	42 050,40	3,15	28 169,30	2,39	13 881,10	49,28
645311 - Retraite sub URSSAF	2 537,57	0,19			2 537,57	
645320 - Mutuelle marron	12 982,22	0,97	9 918,03	0,84	3 064,19	30,90
645321 - Mutuelle marron subv FEDER	1 170,04	0,09			1 170,04	
645800 - Charges s/salair.provis.	4 610,14	0,35	8 366,61	0,71	-3 756,47	-44,90
647500 - Medecine du travail	950,39	0,07	648,00	0,05	302,39	46,67
648000 - Autres charges de personnel	900,00	0,07			900,00	
649000 - Produits d'impot cice	-7 382,00	-0,55	-8 279,00	-0,70	897,00	-10,83
	205 742,92	15,41	131 184,97	11,12	74 557,95	56,83
Amortissements et provisions						
681110 - Dot.amort.immo.incorp.	27 670,10	2,07	30 480,61	2,58	-2 810,51	-9,22
681120 - Dot.amort.immo.corpor.	1 135,16	0,09	159,83	0,01	975,33	610,23


Compte de résultat détaillé

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Autres charges	28 805,26	2,16	30 640,44	2,60	-1 835,18	-5,99
658000 - Charges div.gest.courante	182,03	0,01	209,01	0,02	-26,98	-12,91
	182,03	0,01	209,01	0,02	-26,98	-12,91
Charges d'exploitation	1 339 476,76	100,32	1 138 182,10	96,44	201 294,66	17,69
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 013,23	1,20	59 858,90	5,07	-43 845,67	-73,25
Opérations faites en commun						
Produits financiers						
766000 - Gains de change			258,21	0,02	-258,21	-100,00
			258,21	0,02	-258,21	-100,00
Charges financières						
661600 - Interets bancaires &s/esc	11 771,31	0,88	12 870,71	1,09	-1 099,40	-8,54
	11 771,31	0,88	12 870,71	1,09	-1 099,40	-8,54
Résultat financier	-11 771,31	-0,88	-12 612,50	-1,07	841,19	-6,67
RESULTAT COURANT	4 241,92	0,32	47 246,40	4,00	-43 004,48	-91,02
Produits exceptionnels						
771800 - Autres prod.excep.gestion	13 135,19	0,98			13 135,19	
772000 - Pds exercices antérieurs			8 068,14	0,68	-8 068,14	-100,00
775000 - Produits cessions éléments d'actif			4 989,84	0,42	-4 989,84	-100,00
787600 - Repris.s/prov.dépréc.exception.	4 012,50	0,30	67 081,17	5,68	-63 068,67	-94,02
	17 147,69	1,28	80 139,15	6,79	-62 991,46	-78,60
Charges exceptionnelles						
671200 - Pénalités et amendes	18,70		3 139,00	0,27	-3 120,30	-99,40
671800 - Autres charges except. de gestion	19 861,33	1,49	115 671,67	9,80	-95 810,34	-82,83
675600 - Vnc actifs cédés - immo financiÈres			4 989,84	0,42	-4 989,84	-100,00
687250 - Dot.amort.derogatoires	11 000,00	0,82	11 000,00	0,93		
687600 - Dot. pour depreciations exceptionne	354,57	0,03	3 531,00	0,30	-3 176,43	-89,96
	31 234,60	2,34	138 331,51	11,72	-107 096,91	-77,42
Résultat exceptionnel	-14 086,91	-1,06	-58 192,36	-4,93	44 105,45	-75,79
Impôts sur les bénéfices						
699500 - Prod.cred.impot recherche	-10 703,00	-0,80	-12 106,00	-1,03	1 403,00	-11,59
	-10 703,00	-0,80	-12 106,00	-1,03	1 403,00	-11,59
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	858,01	0,06	1 160,04	0,10	-302,03	-26,04

COMPTES ANNUELS **2018**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 713 592 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 858 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 7 382 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	301 411	6 900		308 311
Immobilisations incorporelles	301 411	6 900		308 311
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 582		2 582
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 601			1 601
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 134	11 094		35 228
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 735	13 675		39 410
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	80 000			80 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 682			4 682
Immobilisations financières	84 682			84 682
ACTIF IMMOBILISE	411 828	20 575		432 403

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	6 900	13 675		20 575
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	6 900	13 675		20 575
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	267 735	27 670		295 405
Immobilisations incorporelles	267 735	27 670		295 405
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 582			2 582
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 601			1 601
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 059	1 135		27 194
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 241	1 135		31 377
ACTIF IMMOBILISE	297 976	28 805		326 782

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 570 317 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 682		4 682
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	32 222	26 684	5 538
Autres	447 160	447 160	
Charges constatées d'avance	86 253	86 253	
Total	570 317	560 097	10 220
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les subventions sont comptabilisées à la date d'encaissement, avec une estimation à la clôture pour chaque subvention du produit restant à recevoir compte tenu des actions réalisées et des dépenses engagées sur l'exercice.

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	4 013	355	4 013	355
Total	4 013	355	4 013	355
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		355	4 013	

Notes sur le bilan

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	35 475	11 000		46 475
Provisions pour risques	15 000			15 000
Provisions pour dépréciation	4 013	355	4 013	355
Total	54 487	11 355	4 013	61 830
Exceptionnelles		11 355	4 013	

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 535 612 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	95 451	95 451		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	300 185	300 185		
Dettes fiscales et sociales	118 977	118 977		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	21 000	21 000		
Total	535 612	535 612		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	6 060
Banques interets courus	2 728
Conges a payer	48 069
Personnel - autres charges à payer	1 839
Org.soc. ch./conges payes	24 092
Etat autres ch. a payer	6 501
Total	89 290

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	86 253		
Total	86 253		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	21 000		
Total	21 000		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement couvrent la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Elles ne font l'objet d'aucune clause suspensive, sauf certaines, dont leur montant pourrait être réajusté au prorata des dépenses réalisées, si l'assiette des dépenses éligibles budgétées n'est pas atteinte.

L'association est financée par 3 types de subventions :

- Une subvention de fonctionnement, qui permet de financer les frais généraux et les charges salariales.
- Une subvention pour financer les différentes opérations menés par Plastipolis.
- Une subvention pour financer les projets européens.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	19	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 861	
Amortissements dérogatoires	11 000	
Provisions pour dépréciation	355	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 135
Provisions pour dépréciation		4 013
TOTAL	31 235	17 148

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	4	1	5	5
Employés	1	2	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	5	3	8	8

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations brutes allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 96 280 euros et concernent la personne suivante :

* VUILLERMOZ Patrick, directeur général

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	37 841
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	37 841

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
<i>CIC - autorisation de découvert de 100 000 euros</i>	100 000
Avals et cautions	100 000
<i>CGA - ligne de crédit de 200 000 euros garanti par des cessions de subventions dans le cadre de la loi Dailly</i>	200 000
Autres engagements reçus	200 000
Legs nets à réaliser	
Total	300 000

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	31 132	30 000
Prestations		
Personnel bénévole	70 500	70 000
Total	101 632	100 000

Autres :

Compte tenu du développement commercial non conforme aux objectifs fixés, il a été mis fin en septembre 2018 au contrat du responsable commercial embauché en avril 2017. A ce jour, le litige en cours devant le conseil des prud'hommes, n'a pas fait l'objet d'une provision en égard aux arguments avancés.

COMPTES ANNUELS / **2018**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dossier fiscal

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION PLASTIPOLIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		MAISON DES ENTREPRISES 01100 OYONNAX CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 8 4 0 3 3 9 7 2 0 0 0 1 5		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		31/12/2018	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	308 311	295 405	12 905
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 581	2 581	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	36 828	28 795	8 033
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	80 000		80 000
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 681		4 681
	TOTAL (II)		BJ	BK	432 403	326 781	105 621
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	32 221	354	31 867
		Autres créances (3)	BZ	CA	447 159		447 159
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	42 690		42 690	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	86 253		86 253	
	TOTAL (III)	CJ	CK	608 325	354	607 970	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 040 728	327 136	713 592	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	5 538	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		ASSOCIATION PLASTIPOLIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	108 399
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	858
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	46 474
	TOTAL (I)			DL	155 732
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	15 000
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	15 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	95 450
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	7 248
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	300 184
	Dettes fiscales et sociales			DY	118 976
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	21 000
TOTAL (IV)			EC	542 860	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	713 592	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	535 612	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	95 450	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS				Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	376 654	FH		FI	376 654	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	376 654	FK		FL	376 654	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	958 581	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 530	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 723	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 355 489	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	588 592	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 326	
	Salaires et traitements*					FY	495 827	
	Charges sociales (10)					FZ	205 742	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	28 805
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	182		
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 339 476		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	16 013		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 771	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	11 771		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(11 771)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	4 241		

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.

Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue	}	biens		
		services		
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION PLASTIPOLIS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	13 135	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	4 012	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	17 147	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	19 880	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	11 354	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	31 234	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(14 086)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	(10 703)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 372 637	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 371 779	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	858	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	18 530
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Voir état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

X

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	18
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfiques)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	19 861
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	11 000
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	354
TOTAL	31 234
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfiques	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 135
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	4 012
Transfert de charges	
TOTAL	17 147

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION PLASTIPOLIS										Néant <input type="checkbox"/> *														
CADRE A																								
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice												
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY				EL				EM				EN									
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	267 735			PF	27 670			PG				PH	295 405								
Terrains			PI				PJ				PK				PL									
Constructions			Sur sol propre			PM				PN				PO				PQ						
			Sur sol d'autrui			PR				PS				PT				PU						
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV				PW				PX				PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 581			QA				QB				QC	2 581								
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD	1 601			QE				QF				QG	1 601					
			Matériel de transport			QH				QI				QJ				QK						
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	26 058			QM	1 135			QN				QO	27 194					
			Emballages récupérables et divers			QP				QR				QS				QT						
TOTAL III			QU	30 241			QV	1 135			QW				QX	31 376								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	297 976			ØP	28 805			ØQ				ØR	326 781								
CADRE B																								
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																								
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice										
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel												
Frais établissements TOTAL I		M9			N1			N2			N3			N4			N5			N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7			N8			P6			P7			P8			P9			Q1				
Terrains		Q2			Q3			Q4			Q5			Q6			Q7			Q8				
Constructions		Sur sol propre		Q9			R1			R2			R3			R4			R5			R6		
		Sur sol d'autrui		R7			R8			R9			S1			S2			S3			S4		
		Ins. gales, agenc et am. des const.		S5			S6			S7			S8			S9			T1			T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3			T4			T5			T6			T7			T8			T9				
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1			U2			U3			U4			U5			U6			U7		
		Matériel de transport		U8			U9			V1			V2			V3			V4			V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6			V7			V8			V9			W1			W2			W3		
		Emballages récup. et divers		W4			W5			W6			W7			W8			W9			X1		
TOTAL III		X2			X3			X4			X5			X6			X7			X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	11 000						NM							NO	11 000							
Total général (I+II+III+IV)		NP	11 000		NQ			NR			NS			NT			NU			NV	11 000			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	11 000		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	11 000							
CADRE C																								
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8								
Primes de remboursement des obligations												SP				SR								

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés

Amortissements sur immobilisations transférées en stocks

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL I					
Autres immobilisations incorporelles		267 735			267 735
TOTAL II					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels			2 581		2 581
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagements divers	1 601			1 601
	corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 480	2 578		26 058
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL III		25 081	5 159		30 241
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		292 816	5 159		297 976
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	35 474	TM	11 000	TN		TO	46 474
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
TOTAL I	3Z	35 474	TS	11 000	TT		TU	46 474	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	15 000	5W		5X		5Y	15 000
TOTAL II	5Z	15 000	TV		TW		TX	15 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1)*	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	4 012	6U	354	6V	4 012	6W	354
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	4 012	TY	354	TZ	4 012	UA	354
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	54 487	UB	11 354	UC	4 012	UD	61 829
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	11 354	UK	4 012			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	4 681	UV		UW	4 681			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	7 464		1 926		5 538			
	Autres créances clients		UX	24 757		24 757					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* U0)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	899		899					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	18 085		18 085				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 590		44 590				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	383 584		383 584				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	86 253		86 253					
TOTAUX			VT	570 316	VU	560 096	VV	10 219			
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	95 450		95 450					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	300 184		300 184						
Personnel et comptes rattachés		8C	49 908		49 908						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	56 123		56 123						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 443		6 443					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 501		6 501					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	21 000		21 000						
TOTAUX			VY	535 612	VZ	535 612					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Néant *Exercice N, clos le :
31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

		WA	858			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	1 713
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3		
TOTAL I				WR	2 571	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *		WT						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV				
		- imposées au taux de 0 %		WH				
		- imposées au taux de 19%		WP				
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW				
		- imputées sur les déficits antérieurs		XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	XA				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			ZY					
Majoration d'amortissement*			XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)			XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	243	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	ZI	XG	18 085	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	XH	18 085		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	XJ	15 513		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	XO	15 513		

Désignation de l'entreprise ASSOCIATION PLASTIPOLIS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	73 245
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)		K6	73 245
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	15 514
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	88 759
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	72 161
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>ASSOCIATION PLASTIPOLIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	106 307	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 092		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	108 399		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG		108 399					
										TOTAL II	ZH		108 399
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT		37 693				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	54 530			XQ		54 530				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		195 596				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	6 805			ST		300 772				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ		588 592				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW		627				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS				9Z		19 699				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX		20 326				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY		80 449				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		103 968				
DIVERS	- Montant brut des salaires *						ØB		477 828				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷=❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASSOCIATION PLASTIPOLIS

Néant *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	8
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	376 654
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	10 500
TOTAL 1	OX	387 154

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 723
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	958 581
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	8 030
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	968 335

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	544 808
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	182
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	544 990

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	810 499
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA	810 499
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

4 8 4 0 3 3 9 7 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ASSOCIATION PLASTIPOLIS

ADRESSE (voie)

MAISON DES ENTREPRISES

CODE POSTAL

01100

VILLE

OYONNAX CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET

4 8 4 0 3 3 9 7 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASSOCIATION PLASTIPOLIS

ADRESSE (voie) MAISON DES ENTREPRISES

CODE POSTAL 01100

VILLE YOYONNAX CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

**N° 2065-SD
2019**

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal
Si PME innovantes, cocher la case				<input checked="" type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
ASSOCIATION PLASTIPOLIS	
SIRET	4 8 4 0 3 3 9 7 2 0 0 0 1 5
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
MAISON DES ENTREPRISES 180 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 01100 OYONNAX CEDEX	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées POLE DE COMPETITIVITE DE LA PLASTURGIE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31 %		Bénéfice imposable à 28%		Déficit	15 514
	Bénéfice imposable à 15 %	0				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %					
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %					
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238quindecies		

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Viseur conventionné Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : SARL AVVENS
30 Bis rue Pascal 01100 OYONNAX

Tél. : 04 74 73 35 80

- du conseil :

Tél. :

- du CGA ou du viseur conventionné :

Tél. :

- N° d'agrément :

Cegid Group

Ce formulaire ne doit plus être envoyé au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises par la DGFIP.

Désignation, adresse, siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé				
Adresse du principal établissement MAISON DES ENTREPRISES 180 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 01100 OYONNAX CEDEX			Ancienne adresse en cas de changement	
Exercice ouvert le ¹	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	
Activités	E	Code NACE		SIREN

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Article 223 A du CGI)*	CX	<input type="checkbox"/>
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée,		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en N-1	AZ	<input type="checkbox"/>

• Entreprises nouvelles créées en N-1	BZ	<input type="checkbox"/>	Préciser la date de début d'activité (cf notice)		
• PME au sens communautaire*	KZ	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) AUT		
• Chiffre d'affaires HT	DZ	376 654			
• Nombre de salariés	CZ	8	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	1
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ	<input type="checkbox"/>	• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	
			• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*	GZ	<input type="checkbox"/>

*Cocher la case correspondante

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3 30 784
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 50 %] + ligne 5	6 15 392

¹ Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	46 176
Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	46 176

DÉPENSES DE SOUS – TRAITANCE (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)	ANNÉE CIVILE 2018	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , avec un lien de dépendance :	15a	en France :
	15b	à l'étranger ⁴ :
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux ² , aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale ³ , sans lien de dépendance (indiquer le double du montant)	16a	en France :
	16b	à l'étranger ⁴ :
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	en France :
	18b	à l'étranger ⁴ :
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	en France :
	19b	à l'étranger ⁴ :
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20 Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	

² Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

³ La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

⁴ Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'exède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23</i> <i>Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23</i> <i>Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21</i>	23	
Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance <i>(ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 – ligne 23))</i>	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance <i>– Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b)(lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 € ligne 25</i> <i>– Sont complétées les lignes [(15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a et/ou 19b)] + (lignes 16a et/ou 16b) : reporter [10 000 000 € + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 €)] ligne 25</i>	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements <i>Si la somme des lignes 23 et 24 n'exède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26</i> <i>Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26</i>	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		ANNÉE CIVILE 2018
Montant des dépenses de recherche (ligne 14+ ligne 26)	27	46 176
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	28a	10 500
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	29	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	30	
Montant net total des dépenses de recherche <i>(ligne 27 – ligne 28a – ligne 28b – ligne 29 + ligne 30)</i>	31a	35 676
<i>Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	31b	

II – DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁵	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ⁶	36	
Montant des remboursements de subventions publiques ⁷	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 – ligne 35 – ligne 36 + ligne 37)	38a	
<i>Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM</i>	38b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION <i>(ligne 31a + ligne 38a)</i>	39a	35 676
<i>Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)</i>	39b	

⁵ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

⁶ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000€ hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf notice).

⁷ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

III – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	35 676
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a – ligne 40b) x 30 % + ligne 40b x 50 %] ⁸	41	10 703
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	10 703
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans les exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 38b)	44b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a – ligne 44b) x 30 % + ligne 44b x 50%] ⁸	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer avant plafonnement	47b	
Montant des aides de <i>minimis</i> accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de <i>minimis</i>	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 50a Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 € – montant ligne 48)	50a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un département d'outre-mer après plafonnement	50b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	10 703
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un département d'outre-mer (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 € (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 €)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 €)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(l. 52a – l. 52b) x 30 % + l. 52b x 50%] ⁸	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 € (ligne 31a – 100 000 000 €)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 € (ligne 54 x 5%)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un département d'outre-mer	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 € – ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 – Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) x 50 %] ⁸	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a – ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a – ligne 60) x 5 %]	62	

⁸ Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 68a Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 €, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65 Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 €, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 € – montant ligne 66)	68a	0
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

IV - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION ENGAGÉES PAR LES PME AU SENS COMMUNAUTAIRE

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2018	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 50 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 €)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	80	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 – ligne 78 – ligne 79 – ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer	82b	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne 82a – ligne 82b) x 20 % + ligne 82b x 40%] ¹²	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	10 703
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

¹⁰ Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

¹¹ Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

¹² Ce taux est de 40% pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer.

V - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		87a		87b		87c	

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE¹³

VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés ligne 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD

VII-3 Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89
--	----

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail [fiscal www.impots.gouv.fr](http://fiscal.www.impots.gouv.fr).

¹³ S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2018	Clos le	31/12/2018
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	48403397200015
ASSOCIATION PLASTIPOLIS MAISON DES ENTREPRISES 180 RUE PIERRE ET MARIE CURIE 01100 OYONNAX CEDEX	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT		ANNÉE CIVILE 2018
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, ¹ hors rémunérations versées dans les DOM)	1	123 041
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	2	7 382
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b	
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	4	7 382
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) ³	6	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)	10	7 382
Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	11	

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		7 382
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		7 382
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		7 382

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)			
Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18		
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	7 382

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Crowe Avvens – Un regard différent

Fort de 160 collaborateurs répartis sur 6 bureaux implantés en Rhône-Alpes et à Paris, **Avvens** conjugue **proximité, connaissance du tissu économique local et expertise globale**, afin d'offrir un accompagnement personnalisé à l'entreprise et ses dirigeants à travers **5 lignes de services** : audit, expertise comptable, conseil, corporate finance et gestion sociale.

Grace à ses différents métiers, **Avvens** propose une gamme complète de services permettant d'accompagner les entreprises dans chacune des étapes de leur vie. De la création à la transmission, **Avvens** est présent auprès des dirigeants dans leurs opérations courantes et lors de la mise en œuvre de leurs projets, tels que les opérations de fusion-acquisitions, d'optimisation patrimoniale ou de développement tant au niveau local que national et international.

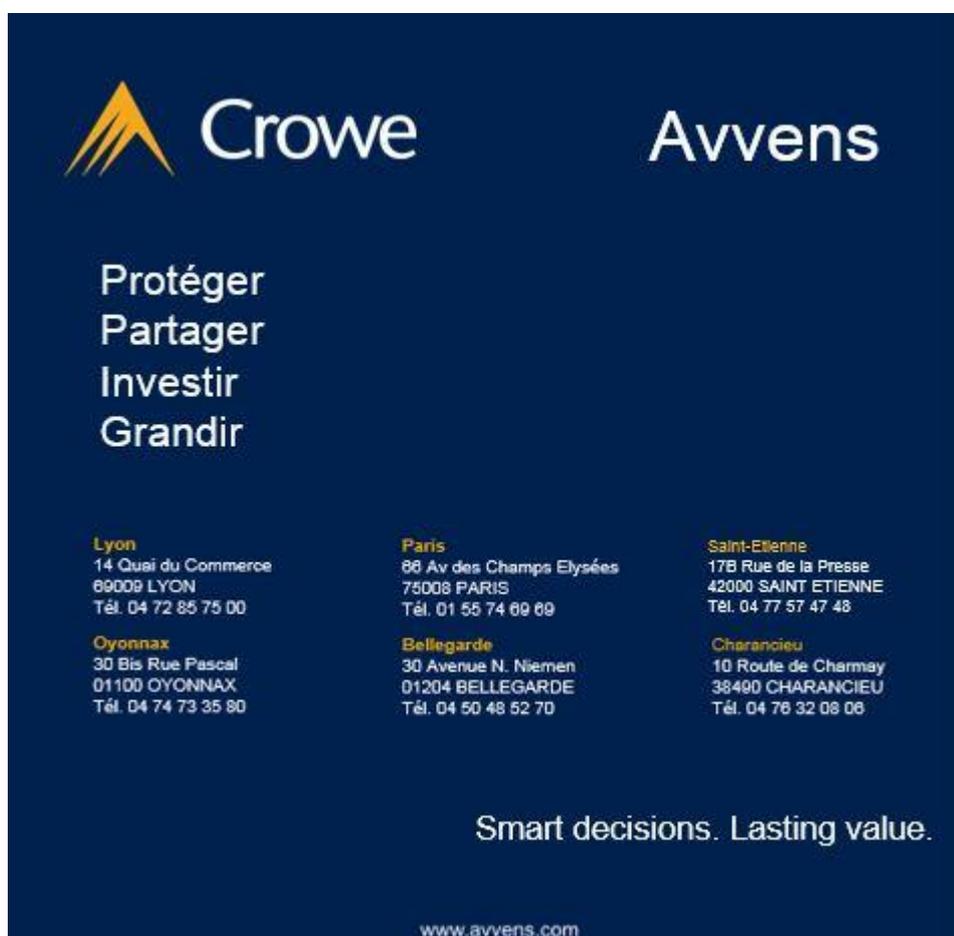
Chaque jour, **Avvens** associe compétence et esprit d'équipe pour une démarche adaptée, volontaire et engagée. La force de ses convictions et son engagement conduisent **Avvens** à maintenir un haut niveau d'éthique et d'indépendance pour répondre au plus près des exigences de ses clients.

Crowe – Smart decisions. Lasting value

Crowe France est un des 10 premiers réseaux français d'audit, d'expertise comptable et de conseil. Constitué de 21 cabinets indépendants, fort de 65 bureaux présents dans 50 villes en France, il rassemble plus de 1200 professionnels dont 120 associés partageant une vision, des méthodologies et des valeurs communes au service de leurs clients.

Le réseau réalise un chiffre d'affaires consolidé de plus de 113 M€ (2017).

Il représente en France le réseau **Crowe Global**. Rassemblant 216 cabinets de premier plan dans près de 130 pays, **Crowe Global** est classé au 8^{ème} rang des réseaux mondiaux d'audit, d'expertise comptable et de conseil.



The image is a dark blue rectangular graphic with white and yellow text. At the top left is the Crowe logo (a stylized yellow triangle) and the word 'Crowe' in white. To its right is the word 'Avvens' in white. Below the logos, the text 'Protéger', 'Partager', 'Investir', and 'Grandir' is stacked vertically in white. At the bottom, there are three columns of contact information for Lyon, Paris, and Saint-Etienne, each with a yellow header and white text. At the very bottom right, the slogan 'Smart decisions. Lasting value.' is written in white, and the website 'www.avvens.com' is at the bottom center.

Lyon 14 Quai du Commerce 69009 LYON Tél. 04 72 85 75 00	Paris 86 Av des Champs Elysées 75008 PARIS Tél. 01 55 74 60 69	Saint-Etienne 17B Rue de la Presse 42000 SAINT ETIENNE Tél. 04 77 57 47 48
Oyonnax 30 Bis Rue Pascal 01100 OYONNAX Tél. 04 74 73 35 80	Bellegarde 30 Avenue N. Niemen 01204 BELLEGARDE Tél. 04 50 48 52 70	Charancieu 10 Route de Charmay 38400 CHARANCIEU Tél. 04 76 32 08 08

Smart decisions. Lasting value.

www.avvens.com